

REPUBLIC DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

02/1055 du 21/11/1982
DECRET N° 82/1055 /M.D.GFP-DPI-DFI 21055.
Portant reclassement et nomination
de M. André, Assistant Sanitaire de
4^e échelon des cadres de la catégorie
A hiérarchie II des Services Sociaux
(Santé publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

DISAS /

(/u la Constitution du 6 Juillet 1970

(/u la loi n° 47/60 du 15.11.1960 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 6 Juillet 1970

(/u la loi n° 15/62 du 5.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République populaire du Congo

(/u l'arrêté n° 2.37/TI du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires

(/u le décret n° 62/195/TI du 9.1.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires

(/u le décret n° 62/195/TI du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres

(/u le décret n° 62/197.TI du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 5.2.1962 portant statut général des fonctionnaires

(/u le décret n° 62/196/31 du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat

(/u le décret n° 65/44 du 12.1.1965 abrogeant et remplaçant le décret n° 60/576 du 12.11.1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services de Santé.

(/u le décret n° 77/5./P-SE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconversions de carrière et reclassements mentionné au 1^{er} article 1^{er} § 2

(/u le décret n° 74/474 du 21.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/31 du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République populaire du Congo

(/u le décret n° 79/154 du 14.12.1970 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

(/u le décret n° 80/644 du 20.12.1971 portant nomination des membres du Conseil des Ministres

(/u le décret n° 80/65 du 27.12.1981 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat

(/u le Rectificatif n° 81/16 du 26.11.1981 au décret n° 80/644 du 20.12.1981 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres

(/u le décret n° 81/117 du 26.11.1981 relatif aux Intérimés des Membres du Gouvernement

(/u l'arrêté n° 459/M.D.GFP-DPI-DFI du 14.9.1979 autorisant certains assistants sanitaires de la santé à suivre un stage en 5ème année de médecine à l'U.S.B.I. (Université Nationale NGOMBI)

(/u l'arrêté n° 477-M.D.GFP-DPI-DFI du 2.7.1981 portant promotion au titre de l'année 1979 des fonctionnaires des catégories A hiérarchie II des Services Sociaux (Santé publique) de la République populaire du Congo (en tête Monsieur E.M. NGUMBA BASHIMA Raphaël).

/

(/u la lettre n° 432/042.D.G.F. du 25.1.1982 du Directeur des Services Administratifs et Financiers transmettant le dossier de l'intéressé.
(/u la demande de l'intéressé en date du 17.11.1982.

D E C R E T N ° 1

ARTICLE 1^e/ En application des dispositions du décret n° 65/4, du 12.2.1965 susvisé, Monsieur DEDU ANDRE, assistant chirurgien de 4^e échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A hiérarchie II, des services sociaux (Santé Publique) titulaire du diplôme d'Etat de Docteur en Médecine délivré par l'Université Marien NGOUABI, est reclasé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Médecin de 4^e échelon, indice 1110 ACCM neant.

ARTICLE 2/ Le présent décret qui prendra effet trois mois du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé, à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au J.R.C et communiqué partout où besoin sera/-

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Brazzaville, le 24 Novembre 1982

P.Damien BOUSSEKOU DU BOUMBA

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale.

Colonel Louis SYNUZIEN GOMA

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MAKOMBA

Itihi Essoumba LEK' UNDERU

AMPLIATIONS

J.C.P.M.C.....	1
D.G.T.E.T/C.P.I.....	3
D.B.....	3
D.C.F.....	1
DOSSIERS.....	5
INTERESSÉ.....	1
SGCM/BC.....	5